

Compte rendu de séance

Séance du 13 Septembre 2021

L' an 2021 et le 13 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de d'AMÉCOURT Antoine Maire

Présents : M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : BORDIN Ingrid, CHEDET Laurence, DROUIN Valérie, GIGOMAS Jeanine, HEURTEBISE Sandrine, LETESSIER Céline, MAUBOUSSIN Odile, MM : BASNIER Serge, BESNIER Claude, COPHIGNON Alain, GOIBEAU Ludovic

Excusés : M. MORIN Jean-Louis (procuration à BESNIER Claude), ROBIN Thierry, DUCLOS Dominique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 06/09/2021

Date d'affichage : 07/09/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Mans
le : 16/09/2021

et publication ou notification
du : 20/09/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme BORDIN Ingrid

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 juin 2021 - 2021-09-13-01
Droit de préemption urbain - 2021-09-13-02
Révision du loyer du logement de l'ancienne Poste - 2021-09-13-03
Gardiennage église Saint Sulpice - 2021-09-13-04
Demande de subvention régionale : plan de relance de l'investissement communal - 2021-09-13-05
Achat terrain - 2021-09-13-06
Budget : Décision modificative n°1 - 2021-09-13-07
Indemnité participation élections départementales et régionales 2021 - 2021-09-13-08
Dégrèvement exceptionnel de taxe foncière sur les propriétés bâties au titre de 2021 - 2021-09-13-09
Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement de la rénovation de la salle polyvalente - 2021-09-13-10
Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 - 2021-09-13-11
Achat d'un gyrobroyeur - 2021-09-13-12
Adhésion au syndicat mixte e-collectivités - 2021-09-13-13

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 juin 2021

réf : 2021-09-13-01

Le Procès-Verbal de la séance du 28 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Droit de préemption urbain

réf : 2021-09-13-02

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par le Maire de renoncer à l'exercice du droit de préemption sur les immeubles cadastrés :

- Section ZP n°163 : 3 rue des Vallons
- Section ZP n°150 : 5 rue de l'Aiguillon

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Révision du loyer du logement de l'ancienne Poste

réf : 2021-09-13-03

M. le Maire indique que, selon le contrat de location signé le 11 août 2016, le montant du loyer doit être revu annuellement en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers.

Calcul du nouveau loyer :

Pour mémoire : loyer mensuel au 1^{er}.09.2020 : 375,26 €

Indice de référence du 1^{er} trimestre 2020 : 130,57

Indice de référence au 1^{er} trimestre 2021 : 130,69

Loyer mensuel dû au 1^{er}.09.2021 : $375,26 \times 130,69 / 130,57 = 375,60$ €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer le loyer à 375,60 € par mois à compter du 1^{er} septembre 2021.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Gardiennage église Saint Sulpice

réf : 2021-09-13-04

M. le Maire précise que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est, en 2021, le même que celui fixé en 2020, soit 479,86 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer, pour l'année 2021, à 479,86 € le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à verser à Mme Caroline Besnier.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention régionale : plan de relance de l'investissement communal

réf : 2021-09-13-05

M. le Maire indique que la commune d'Avoise peut bénéficier pour les travaux de l'éclairage public, des panneaux photovoltaïques et du terrain multisports, d'une subvention de la région pour la relance de l'investissement communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter une subvention à la Région des Pays de la Loire, dans le cadre du Plan de relance Investissement communal pour le développement des communes, afin d'aider au financement du projet "économies d'énergie, rayonnement et attractivité de la commune" comprenant les travaux d'éclairage public, de panneaux photovoltaïques et du terrain multisports pour un montant de 44 085,68 € de subvention soit 20% de la dépense totale de 220 428,39 € HT estimée.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021-05-10-03 du 10 mai 2021.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Achat terrain

réf : 2021-09-13-06

M. le Maire donne connaissance du plan de bornage établi par Aire & Géo, Géomètre-Expert à Sablé-sur-Sarthe. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir, au prix de 20 000 € les parcelles cadastrées section C n°152, d'une contenance de 153 m², et C n°630 d'une contenance de 139 m² et C n°634 d'une contenance de 115 m²; les frais d'actes étant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer toutes pièces relatives à ce dossier et notamment l'acte de vente qui sera établi par Maître Thierry ROBIN, Notaire à Sablé-sur-Sarthe.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Budget : Décision modificative n°1

réf : 2021-09-13-07

Afin de rembourser la caution du commerce et d'anticiper l'emprunt de la salle polyvalente, il est nécessaire d'abonder le compte 165 (emprunt et cautionnement)

- Compte 165 : + 5 000 €
- Compte 2313 : - 5 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette modification budgétaire.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Indemnité participation élections départementales et régionales 2021

réf : 2021-09-13-08

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'Etat a versé des indemnités à la commune pour l'organisation des élections départementales et régionales, à savoir 175,86 par election soit 351,72 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal décide de reverser à

Madame Audrey CHAIGNON, secrétaire de Mairie, qui en assure le travail, 100% soit 341,17€ - CSG/RDS = 324,43€

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Dégrèvement exceptionnel de taxe foncière sur les propriétés bâties au titre de 2021

réf : 2021-09-13-09

Le Maire expose les dispositions de l'article 21 de la loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative permettant au conseil municipal d'instituer sur délibération devant être adoptée avant le 01/10/2021, un dégrèvement exceptionnel de taxe foncière sur les propriétés bâties **au titre de 2021** concernant les locaux utilisés par les établissements ayant fait l'objet d'une fermeture administrative continue entre le 15 mars 2020 et le 8 juillet 2021 en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de covid-19 et dont les propriétaires ont accordé une remise totale de loyers au titre de 2020.

La discothèque Chris Club étant restée fermée pendant la période du 15 mars 2020 et le 8 juillet 2021.

Vu l'article 21 de la loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer un dégrèvement exceptionnel de taxe foncière sur les propriétés bâties, concernant les locaux utilisés par les établissements ayant fait l'objet d'une fermeture administrative continue entre le 15 mars 2020 et le 8 juillet 2021 en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de covid-19 et dont les propriétaires ont accordé une remise totale de loyers au titre de 2020.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement de la rénovation de la salle polyvalente

réf : 2021-09-13-10

ARTICLE-1 : Monsieur le Maire d'Avoise

est autorisé à réaliser auprès de la **CAISSE D'ÉPARGNE** de Bretagne - Pays de Loire

un emprunt de : **240 000 Euros**

dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **20 ans**.

Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

ARTICLE-2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : **0,65% - Taux Fixe**,

en mode d'amortissement progressif du capital (**échéances constantes**)

Le montant des échéances **trimestrielles** s'établira à **3 201,66 Euros**.

Les frais de dossier d'un montant de **300 €** seront **déduits du déblocage de prêt**.

ARTICLE-3 : Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE-4: Le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à intervenir au nom de la commune d'Avoise à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

- donne le cas échéant délégation à Mme MAUBOUSSIN Odile, M. BASNIER Serge et M. MORIN Jean-Louis en leur qualité d'adjoints pour suppléer Monsieur le Maire dans cette formalité.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022

réf : 2021-09-13-11

Vu l'avis favorable du comptable,

Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,

Considérant que le référentiel M57, instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),

Qu'ensuite une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1er janvier 2024,

Que la commune d'Avoise s'est positionnée sur un changement au 1er janvier 2022 pour la nomenclature M57 abrégée,

Ayant entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1er janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Commune de Avoise, Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Achat d'un gyrobroyeur

réf : 2021-09-13-12

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'un gyrobroyeur et présente le devis des établissements Douillet pour un montant de 1 720€ HT.

Le Conseil Municipal valide cet achat et autorise le Maire à signer le devis des ets Douillet pour un montant de 1720 € HT.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Inauguration du musée Brasdor le dimanche 19 septembre à 11h30
- Pose d'un abri-bus à côté de l'atelier pour les collégiens

Séance levée à: 22:45

En mairie, le 20/09/2021

Le Maire

Antoine d'AMÉCOURT

